

Le Conseil Municipal se réunira le mardi 17 décembre 2019 à 19h30 salle du Conseil Municipal.

ORDRE DU JOUR

1. Dissolution du budget annexe assainissement (délibération)
2. Décision modification (délibération)
3. Schéma Directeur Assainissement : programme de travaux (délibération)
4. Réhabilitation et extension d'un bâtiment et aménagements extérieurs (suite) sydesl luminaires
5. Bulletin municipal
6. Questions diverses

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Madame CASBOLT Josiane, Maire.

Convocation du 13 décembre 2019 (Présent Excusé (P) Pouvoir)

<input checked="" type="checkbox"/> Mr SPAY Romain	<input checked="" type="checkbox"/> Mme DESSEIGNE Sophie	<input checked="" type="checkbox"/> Mr DURAND Pascal
<input checked="" type="checkbox"/> Mr COGNARD Denis	<input checked="" type="checkbox"/> Mme DASSONVILLE Denise	<input checked="" type="checkbox"/> Mme DUCOTE Corinne
<input checked="" type="checkbox"/> Mme CANARD Catherine	<input checked="" type="checkbox"/> Mr WILSON Douglas	<input checked="" type="checkbox"/> Mr SPAY Pierre-Yves
<input checked="" type="checkbox"/> Mr DUFOUR Sébastien	<input checked="" type="checkbox"/> Mme HAMET Rachel	<input checked="" type="checkbox"/> Mme WILSON Marie-Claude
<input checked="" type="checkbox"/> Mr MIDEY Jean-Yves	<input checked="" type="checkbox"/> Mme CASBOLT Josiane	

Secrétaire de séance : Mme WILSON Marie-Claude est désignée secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 19 novembre : le procès-verbal de la réunion du 19 novembre 2019 est adopté à l'unanimité, sans observation majeure.

1. Dissolution du budget annexe assainissement (délibération)

Vu les dispositions de la loi NOTRE prévoyant le transfert des compétences « eau » et « assainissement » aux communautés d'agglomération au 1er janvier 2020,

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré, (14 pour, dont 14 présents et 0 par procuration, 0 contre, 0 abstention)

- **DECIDE** de dissoudre le budget annexe assainissement au 31/12/2019.

◆ DE 2019/043

2. Décision modification (délibération)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2019, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

COMPTE RENDU DU 17 DECEMBRE 2019

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2312 - 109	Agencements et aménagements de terrains	2000.00	
2313 - 147	Constructions	-4250.00	
21311 - 109	Hôtel de ville	2250.00	

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6451 CHAP 12	Cotisation URSSAF	3000.00	
615232 CHAP 11	Entretien réseaux	-3000.00	

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré, (14 pour, dont 14 présents et 0 par procuration, 0 contre, 0 abstention)

- **VOTE** en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

♦ DE 2019/040

♦ DE 2019/042

3. Schéma Directeur Assainissement : programme de travaux (délibération)

Après avoir présenté le programme de travaux établi par le cabinet d'études dans le cadre de la dernière phase de l'élaboration du schéma directeur assainissement avec la commune de Chânes, il convient de valider le programme de travaux avant le transfert de compétence à l'agglomération au 01 janvier 2020.

Descriptif :

- **PRIORITE N° 1 : Elimination des Eaux Claires Parasites et réduction des apports d'eaux pluviales**
 - ✓ Fiche Travaux N° 8 : lotissement près Saint Pierre :
 - ✓ Fiche Travaux N° 9 : Rue de Sathonat
 - ✓ Fiche Travaux N° 10 : Les Préaux
 - **Sous total : 184.000 €**
- **PRIORITE N° 2 : Suppression des Systèmes ANC**
 - Fiche Travaux N° 11 : En paradis le Bourg
 - Fiche Travaux N° 12 : Les Thévenins la Ville
 - **Sous total : 1.215.000 €**

TOTAL GENERAL : **1.399.000 €**

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré, (14 pour, dont 14 présents et 0 par procuration, 0 contre, 0 abstention)

VALIDE le programme de travaux proposé par le cabinet d'études.

♦ DE 2019/044

4. Réhabilitation et extension d'un bâtiment et aménagements extérieurs (suite) sydesl luminaires

Suite à réunion de chantier du 12 Décembre dernier :

Les travaux liés au bâtiment ont avancé suivant le planning établi. La structure est en place pour les commerces, la dalle béton en terrasse est coulée.

5. Bulletin municipal

Les éléments, photos et articles ont été envoyés à bureautique 71 pour mise en page.
Présentation page de garde du bulletin municipal.

Délibération sur la demande de protection fonctionnelle d'un élu

La commune est tenue de protéger le maire et les élus municipaux le suppléant ou ayant reçu délégation, contre les violences, menaces ou outrages dont ils pourraient être victimes à l'occasion ou du fait de leurs fonctions et de réparer, le cas échéant, le préjudice qui en est résulté. Ces dispositions permettent de protéger les élus mais également leurs familles, y compris lorsqu'elles sont victimes de diffamation.

Cette protection est accordée par délibération du conseil municipal.

Cet exposé entendu, LE CONSEIL

Après en avoir délibéré, (14 pour, dont 14 présents et 0 par procuration, 0 contre, 0 abstention)

ACCORDE la protection fonctionnelle sollicitée.

◆ **DE 2019/041**

Date du prochain CM : le Mercredi 15 Janvier 2020 à 19h30 à confirmer

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 42

